



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ZEP

Question au Gouvernement n° 2780

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Martine David, pour le groupe socialiste.

Mme Martine David. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, pour s'être attaqué avec volontarisme aux épineuses difficultés que connaissent les établissements situés en zone dite sensible, le Gouvernement et l'ensemble des partenaires de l'éducation nationale ont constaté qu'une des difficultés majeures pour mener à bien un projet d'établissement ambitieux tenait à la rotation accélérée des jeunes enseignants ainsi qu'à l'impossibilité de pourvoir plusieurs centaines de postes, évidemment situés dans des établissements bien identifiés, notamment en région parisienne.

Vous venez d'annoncer la mise en oeuvre d'un dispositif destiné à combler ces vacances de postes et à maintenir sur place les enseignants suffisamment longtemps afin d'assurer dans les établissements concernés une cohérence pédagogique et éducative forte.

Je souhaite tout d'abord, monsieur le ministre, au nom du groupe socialiste, vous féliciter pour cette initiative (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants), et je vous demande ensuite de bien vouloir en préciser les mécanismes.

Je souhaite aussi savoir quelles sont les perspectives d'extension de ce dispositif à d'autres régions. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Jack Lang, ministre de l'éducation nationale. Madame la députée, d'abord,...

M. Maurice Leroy. D'abord, je suis fort surpris par votre question ? (Rires.)

M. le ministre de l'éducation nationale. ... je vous remercie pour les paroles aimables que vous avez prononcées. Comme vous, je crois que notre école républicaine doit être un lieu de paix et de tranquillité. Aussi bien avons-nous engagé depuis quelque temps un combat pour éradiquer toute forme de violence et d'incivilité.

M. Philippe Auberger. Cela doit faire longtemps qu'il n'a pas mis les pieds dans une école !

M. le ministre de l'éducation nationale. Lors d'un colloque mondial qui s'est tenu à l'UNESCO, le Premier ministre a présenté les grandes lignes de notre action. A cette occasion, la France a été reconnue par l'ensemble des participants comme étant l'un des rares pays à conduire une politique nationale contre la violence en milieu scolaire.

Tout un ensemble de mesures ont été prises depuis cette réunion. D'autres seront adoptées au moins de juin prochain, que je vous présenterai. Certaines mesures demandaient à être prises d'urgence en raison de la préparation de la prochaine rentrée. Aussi avons-nous décidé, pour certains collèges, des mesures particulières, inspirées par ce que vous disiez à l'instant vous-même: la volonté de garantir et d'assurer une certaine stabilité des équipes pédagogiques pour une durée d'au moins trois ans, sinon cinq ans. Car les analyses convergent: si l'on veut que les écoles soient des lieux de paix et de réussite pédagogique, il est indispensable que les chefs d'établissement et les professeurs puissent durablement rester en fonction. D'où cette mesure spéciale et originale, dont je ne détaillerai pas le contenu technique, mais qui est fondée sur le volontariat des candidats et sur la liberté des chefs d'établissement de choisir eux-mêmes leurs équipes. Il faut reconnaître que c'est une nouveauté dans le système français.

Les mesures préparées sérieusement par les trois recteurs de l'Ile-de-France se traduisent d'ores et déjà par un

succès, puisque le nombre des candidats est deux fois supérieur à celui des postes à pouvoir. Et, contrairement aux clichés répandus ici ou là, 90 % des candidats sont des jeunes désirant commencer leur carrière dans des endroits réputés difficiles et où ils feront, je le crois, la preuve de leur capacité.

Il va évidemment de soi que cette expérience, avant d'être généralisée, devra être évaluée. J'ai personnellement grande confiance dans sa réussite. J'espère que, au mois de juin, je serai en mesure de vous présenter d'autres dispositions, tant il est vrai que notre Gouvernement est décidé à combattre dans l'école toutes les formes d'incivilité et de violence. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [Mme Martine David](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2780

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mai 2001, page 2883

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 mai 2001